

Conseil CPAS du jeudi 20 fév 2025 à 19h30

Le président du Conseil du CPAS vous invite à la réunion mensuelle qui se tiendra le jeudi 20 février 2025 à 19h30 dans la salle du conseil de l'AC De Voor.

Ordre du jour

Séance publique

Affaires générales/administratives

1. Questions des conseillers

Les conseillers peuvent poser des questions en dehors de l'ordre du jour du conseil. La réponse est donnée par le président ou par les membres du Bureau permanent.

2. **Prise de connaissance de la nomination et de la prestation de serment du président du CPAS**

Le Conseil du CPAS doit prendre connaissance de la nomination de Madame Hilde Broers en tant que présidente du CPAS de la commune de Fourons et de l'acte de prestation de serment en cette qualité, effectué le 31/01/2025 entre les mains du gouverneur Jos Lantmeeters.

3. **Prise de connaissance du remplacement du président du Conseil du CPAS en cas d'empêchement**

Le président du Conseil de l'aide sociale peut prévoir un remplacement en cas d'absence de courte durée. Le Conseil doit en prendre connaissance.

4. **Approbation de la modification de l'organigramme commune-CPAS**

L'organigramme est un outil évolutif qui doit être adapté aux besoins de l'administration. C'est pourquoi une modification est proposée : le poste de "Collaborateur administratif service personnel C1-C3" serait transformé en "Collaborateur principal service personnel et assurances C4-C5".

5. **Convention de collaboration "pleegzorggemeente Voeren"**

Pleegzorg Limburg demande le renouvellement de la convention de collaboration.

6. **Convention avec force statutaire concernant la création de l'association interlocale pour le rôle de régie Wijk-werken sur le territoire de Bilzen-Hoeselt, Riemst, Tongres-Borgloon et Fourons à partir du 01/01/2025**

Il est demandé au Conseil du CPAS de signer la convention dotée d'une force statutaire concernant la création de l'association interlocale pour le rôle de régie Wijk-werken sur le territoire de Bilzen-Hoeselt, Riemst, Tongres-Borgloon et Fourons à partir du 01/01/2025.

7. **Désignation des délégués- AIL Wijk-Werken**

Le Conseil du CPAS est invité à désigner un membre effectif et un membre suppléant pour le comité de gestion de l'AIL Wijk-Werken.

8. Proposition de candidat pour le conseil d'administration/commissions administratives - VVSG

Le VVSG demande au conseil du CPAS d'informer les mandataires qu'ils peuvent se porter candidats pour un mandat au sein du conseil d'administration ou d'une des commissions administratives de VVSG. Il est proposé de ne désigner aucun candidat, étant donné que la commune est déjà représentée par un conseiller communal à l'Assemblée générale de la VVSG et que le nombre de places disponibles dans les organes de gestion et les commissions de la VVSG est limité.

9. Désignation des délégués - AIL Lokale Partnerschappen ZO-Limburg (Parkoers) + modification de la convention

La commune de Fourons fait partie de l'association interlocale pour le rôle de régie Lokale Partnerschappen avec les administrations locales de Tongres, Borgloon, Bilzen, Hoeselt, Fourons et Riemst, pour la mise en œuvre de l'appel 64 'Lokale partnerschappen voor duurzame arbeidsmarkt deelname van mensen met complexe problemen'. (Partenariats locaux pour la participation durable au marché du travail des personnes en situation de problèmes complexes)

Suite à la fusion au 1er janvier 2025 des administrations locales de Tongres et Borgloon ainsi que de Bilzen et Hoeselt, la convention dotée d'une force statutaire de cette association interlocale doit être adaptée à cette nouvelle situation.

De plus, au début de la nouvelle législature, la délégation au sein du comité de gestion de l'association interlocale pour les partenariats locaux doit être renouvelée par les conseils respectifs. Pour ce faire, les administrations participantes désignent un membre effectif et un membre suppléant pour le comité de gestion.

10. Désignation des délégués- Cluster administrations locales et conseil de soins ELZ ZOLim

Le décret relatif à l'organisation des soins de première ligne prévoit que chaque commune soit intégrée à une zone de première ligne (ELZ). Pour notre région, cette zone est composée de Tongres-Borgloon, Riemst, Fourons, Herstappe, Bilzen-Hoeselt et porte le nom d'ELZ ZOLim (zone de première ligne Sud-Est Limbourg). La zone de première ligne est composée d'une assemblée générale, d'un conseil de soins et d'un comité exécutif.

Les administrations locales doivent ratifier la délégation au conseil de soins. Pour Fourons, le président du CPAS est désigné comme membre du conseil de soins, avec comme suppléant le chef de service bien-être et affaires citoyennes.

11. Désignation des délégués- Comité de gestion IGP ZO-Lim

Au début de la nouvelle législature, la délégation au comité de gestion de l'association intercommunale pour la prévention locale ZOLim doit être renouvelée par le Conseil du CPAS.

12. Désignation des délégués- AIL rôle de régie de l'économie sociale et de l'emploi ZOLim

Au début de la nouvelle législature, la délégation au comité de gestion de l'association interlocale pour la régie de l'économie sociale et de l'emploi doit être renouvelée par le Conseil du CPAS.

13. Désignation des délégués- LSB²

Il est demandé de désigner deux délégués pour siéger à l'Assemblée générale du LSB²

14. Désignation des délégués- Commission locale pour l'énergie (CLE)

Un représentant du Bureau permanent doit être désigné pour siéger à la Commission locale pour l'énergie

15. Désignation des délégués- Opvoedingswinkel CKG Molenberg

Conformément à la convention de collaboration entre la commune de Fourons et l'ASBL Molenberg, approuvée par le Conseil du CPAS le 23 janvier 2020, un coordinateur local du soutien éducatif et un responsable politique doivent être désignés.

Séance à huis clos

Affaires générales/administratives

16. Notification Bureau Permanent

Le conseil prend connaissance du Bureau Permanent du 28 janvier et 5 février 2025.

Salutations collégiales,

Hilde Broers

Président